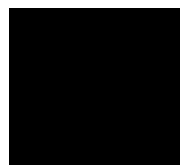


## Un an après la publication du Motu Proprio (1)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 16 juillet 2022



À l'occasion du premier anniversaire de la publication du Motu Proprio Traditionis custodes, plusieurs lecteurs nous ont interrogés sur les lieux qui avaient fermé depuis 1 an.

En lien avec l'[association Ad Majorem dei Gloriam \(AMDG\)](#), qui répertorie les messes traditionnelles Motu Proprio (Ecclesia Dei, Summorum Pontificum puis Traditionis custodes) depuis 20 ans, il apparaît qu'**une douzaine de lieux de messes traditionnelles dominicales ont été supprimés en France** :

En juillet 2021 en France, nous avons **241 églises ou chapelles où la messe traditionnelle était célébrée le dimanche** en application du Motu Proprio Summorum Pontificum. Aujourd'hui nous décomptons **228 lieux de messes traditionnelles dominicales**.

Voici de manière exhaustive les lieux qui ont fermés ou été supprimés ces derniers mois :

- 09/22 - Diocèse du Mans : Fresnay sur Sarthe messe chaque dimanche et fêtes (Départ du curé pour un autre diocèse)
- 09/22 - Diocèse de Lyon : Chasselay messe environ une fois par mois (Départ du curé pour une autre paroisse du diocèse)
- 09/22 - Diocèse de Paris : Saint-Georges à Paris 19<sup>e</sup> messe tous les dimanches et dans la semaine (Suppression suite au Motu Proprio)
- 09/22 - Diocèse de Paris : Notre-Dame du Travail à Paris 14<sup>e</sup> messe tous les dimanches (Suppression suite au Motu Proprio)
- 09/22 - Diocèse de Paris : Saint François Xavier à Paris 7<sup>e</sup> messe ponctuelle pour les scouts le dimanche et des étudiants le mercredi (Suppression suite au Motu Proprio)
- 09/22 - Diocèse Fréjus-Toulon : Carqueranne messe régulière le dimanche (Suppression par le curé)
- 09/22 - Diocèse de Nantes : Sainte Elisabeth à Nantes messe tous les dimanches soir (Suppression suite au Motu Proprio)
- 10/22 - Diocèse de Nantes : Chapelle privée aux Sorinières messe tous les dimanches (Décès du célébrant, prêtre du diocèse)
- 10/22 - Diocèse de Lille : Dunkerque messe un dimanche par mois
- 10/22 - Diocèse de Rennes : Cathédrale de Saint-Malo messe un dimanche par mois et tous les dimanches de l'été (Départ du curé pour un autre diocèse)

- 12/21 - Diocèse de Dijon : Semur en Auxois messe tous les dimanches (Suppression par le curé)
- 05/22 - Diocèse de Tarbes-Lourdes : Lannemezan messe un dimanche par mois (Suppression par le curé)
- 07/22 - Diocèse de Fréjus-Toulon : Chapelle Saint-Joseph à Draguignan messe tous les dimanches et tous les jours de semaines (Fermeture de l'école Saint-Joseph - Dominicaines du Saint-Esprit)

De nombreux fidèles nous rapportent aussi des interdictions de messes traditionnelles pour des groupes ou pour des mariages, des interdictions de sacrements (Confirmations, Baptême ou Mariages). Des prêtres interdits de célébrer leur messe privée dans certains sanctuaires.

Pour certains de ces lieux, il ne s'agit pas d'une décision directe de supprimer la messe traditionnelle, mais plus la conséquence de la mutation d'un prêtre. En certains de ces lieux et dans un autre contexte ecclésial, le prêtre aurait été remplacé par un prêtre sachant célébrer la messe traditionnelle car le nombre de fidèles le justifiait.

Plus d'un an après la publication du Motu Proprio et des responsa romaines, **l'objectif est bien clairement affiché : supprimer la messe traditionnelle au nom de l'unité liturgique, qu'il faut le dire, n'existe pas !**

On est aussi très loin de promesses non tenues de 1988 (Motu Proprio Ecclesia Dei) : "On devra partout respecter les dispositions intérieures de tous ceux qui se sentent liés à la tradition liturgique latine, et cela par une application large et généreuse des directives données en leur temps par le Siège apostolique pour l'usage du missel romain selon l'édition typique de 1962".

A suivre